

Faits saillants du rapport financier 2017

L'article 176.2.2 du Code municipal du Québec stipule que lors d'une séance ordinaire tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Chers contribuables et citoyens,

Fidèle à notre engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les cités et villes, nous avons le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2017, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent :

	Laverlochère	Angliers
Revenus	1 395 555 \$	967 978 \$
Charges (dépenses)	1 137 604 \$	848 193 \$
Excédent d'exercice	257 951 \$	119 785 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales tels que l'amortissement, le financement à long terme, le remboursement de la dette, les affectations, etc., les états financiers 2017 nous indiquent ce qui suit :

la Municipalité de Laverlochère a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 59 408 \$.

la Municipalité du village d'Angliers a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 42 939 \$.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2017 pour la Municipalité du village d'Angliers ont été vérifiés par Daniel Tétreault, CPA de la firme Daniel Tétreault, CPA Inc. en date du 7 février 2018. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés.

Les états financiers 2017 pour la Municipalité de Laverlochère ont été vérifiés par Julie Desrochers, CPA de la firme Champagne, Bellehumeur, Guimond Inc. en date du 19 mars 2018. Dans le cadre de cette vérification, la vérificatrice a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés.

Dans les deux cas, les vérificateurs sont d'avis que les états financiers consolidés pour 2017 donnent un portrait fidèle de la situation des municipalités au 31 décembre 2017.

Faits saillants – Secteur Angliers

- Préparation à la fusion de la Municipalité du village d'Angliers à la Municipalité de Laverlochère pour janvier 2018 incluant la mise en œuvre de la procédure.
- Mettre en place un comité pour travailler sur le regroupement municipal de Laverlochère et Angliers pour la prochaine année.
- Adoption du règlement 156 pour l'emprunt de 422 500 \$ devant servir à la réfection du centre communautaire
- Creuser les fossés sur le bord du chemin du Pin Rouge.
- Scarification d'une portion de la rue des Pionniers vers les rangs.
- Demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 2017-2018.
- Développement de terrain
- Réaliser un nouveau plan d'aménagement du parc (demandé et payé par le Centre d'expertise hydrique).

Faits saillants – Laverlochère

- Adhésion programme de régime volontaire d'épargne retraite (RVER)
- Réparation au réservoir d'eau potable nécessitant un emprunt de 39 100 \$
- En regard des travaux de la TECQ : auscultation égout
- Rénovation édifice Le Pavillon, nécessitant un emprunt de 242 900 \$
- Don d'un terrain pour la résidence E.L.A.N.
- Règlement concernant l'entente commune de regroupement
- Engagement d'une firme spécialisée afin d'optimiser le travail des RH
- Récipiendaire du prix du mérite de la Mutuelle MMQ en gestion des risques 2017 pour un prix de 5 000 \$ à investir dans ce domaine.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.



Lyna Pine, mairesse

Municipalité du village d'Angliers



Daniel Barrette, maire

Municipalité de Laverlochère